



## Relevés de la commission recherche : séance du 18 octobre 2018

### ODJ de la CR du 18 octobre à 14h

- Budget recherche,
- Appel à projet "Equipes-projets UBM" pour discussion (1 document),
- Suite projets Emergence 2019.
- Réflexions sur les critères de Soutien pour
  - les revues co-financées par l'établissement
  - les GIS
- Informations diverses :
  - calendrier de la PSE.
  - CIR

Etaient présents : Mme ANTOLIN., M. BENOIT, M BOUTOULLE, M CADIOU, M CALAS, Mme CAMARADE, Mme GOSSOT, Mme MANES GALLO, Mme FLORENCHIE, Mme DEYMIER, M GUILLOT, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, Mme DUCOURNEAU, Mme VIAUD, M LECK

Etaient représentés : Mme COLLIGNON, M FIGEAC, M VALERY, Mme TAUZIN, M DARNIS, M AMELOT, Mme AMORIN, M CAPDETREY, M GUERIN, M NERCAM, Mme LAMOULIE

F Boutoulle ouvre la séance à 14h

### 1 ) Budget recherche

F Boutoulle présente les différentes lignes du budget de la recherche 2019 (cf document joint)  
Il rappelle que lors de la réunion de la CDUR du 16 octobre 2018, une présentation de la dotation des équipes à partir du modèle de calcul voté le 24 septembre 2015 a été effectuée.

Le Budget 2019 est basé sur les montants adoptés au budget 2018 (pas de baisse), avec en complément un effort budgétaire dégagé par la présidence pour accorder le soutien financier nécessaire aux deux actions présentées à la CR du 27 septembre,

Afin de disposer de temps utile pour la discussion, F Boutoulle propose de reporter le point 4) dédié à la réflexion sur les critères de soutien à la prochaine CR du 22 novembre. En effet, la séance du jour sera largement dédiée à la discussion des deux actions phares : soutien aux projets émergences et soutien aux équipes-projets

F Boutoulle présente les trois parties du budget (moyens des équipes, PSE, moyens mutualisés) et propose un vote global.

Une partie de l'assemblée souhaite un vote distinct sur chacune des parties du budget. L'assemblée n'est pas unanimement d'accord sur la manière de voter le budget.  
Ce point sera rediscuté après la présentation

F Boutoulle commente le document projeté en séance pour expliquer chacune des 3 parties du budget.

- **Moyens des unités de recherche : 455200€**

F Boutoulle rappelle que :

- le modèle appliqué a été voté en septembre 2015
- le critère mis à jour cette année, conformément au modèle, est le critère taille pour deux sur trois de ses indicateurs (le critère dynamisme a fait l'objet d'une MAJ l'année dernière).

La somme dédiée à cette partie du budget est de 455200€.

F Boutoulle rappelle que comme les autres années, la répartition a été présentée en CDUR en séance du 16 octobre.

Remarque d'un élu (*Eric Benoit*) : les tableaux projetés pourraient être mis sur le BV ou communiqués par photocopie afin d'être plus visibles.

Une discussion s'engage autour du modèle de dotation des équipes et des critères appliqués.

F Boutoulle rappelle que le modèle a été voté en septembre 2015 pour la durée du contrat quinquennal sur la base de trois groupes de critères : la taille pour 78%, le dynamisme (ou l'activité) pour 20% et le bonus relatif au taux de soutenance rapporté au nombre de doctorants pour 2%. Ainsi cette année, seul le critère taille est mis à jour

F Boutoulle présente le tableau de répartition des dotations entre unités.

Néanmoins, la question concernant les statuts des personnels à prendre en compte pour le critère taille est à nouveau posée. Une partie de l'assemblée pose la question du bien-fondé de prendre en compte les personnels CNRS dans les critères dynamisme et bonus alors qu'ils ne sont pas pris en compte dans le critère taille. En effet, certains élus trouvent que le mode de calcul déséquilibre les unités. La discussion s'engage sur l'application des différents critères et les déséquilibres qu'ils peuvent entraîner, compte tenu du plus grand nombre d'appels à projets déposés par les personnels CNRS et de la pratique des co-publications.

Ces interpellations ont déjà été faites en CR l'année précédente.

F Boutoulle rappelle que les chercheurs CNRS sont des chercheurs rattachés et travaillant dans les unités dont UBM est cotutelle et qu'ils participent pleinement au rayonnement de UBM. Il fait remarquer que la co-publication est réalisée dans la majorité des disciplines, pas seulement dans les sciences « dures » où c'est une pratique classique mais aussi pour une grande partie des disciplines en SHS. Il précise qu'elles sont comptabilisées une seule fois quel que soit le nombre de co-publants. F Boutoulle rappelle aussi que les AAP sont ouverts à tous. Il précise aussi que UBM peut inscrire une politique scientifique par l'intermédiaire de la PSE servant toutes les unités d'UBM, dont les EA, grâce en grande partie aux frais de gestion générés par les réussites aux AAP résultant pour une très grande partie des UMR (Labex, ANR et ERC).

Exprimant son regret de voir l'objection à la prise en compte des contributions scientifiques des collègues CNRS revenir dans le débat alors que plusieurs votes de la CR en ont validé le principe, F Boutoulle rappelle que les personnels des EPST participent au ressourcement de l'UBM et que les occulter dans le critère dynamisme des unités serait incohérent vis-à-vis du CNRS, à l'heure de la négociation du renouvellement de la convention de site. Ce serait un signal très négatif que de ne pas

considérer l'activité scientifique des UMR dans leur globalité en sachant que le CNRS considère tous les personnels, quel que soit l'employeur, dans son modèle d'allocation aux UMR

F Boutoulle ne souhaite pas revenir sur le modèle validé en 2015 pour la durée du quinquennal. C'est un long travail qui ne peut pas être remis en cause maintenant, au moment de l'application, alors qu'il a été à plusieurs reprises validé par un vote.

Les élus qui avaient participé à la validation du modèle en 2015 précisent qu'ils n'avaient pas imaginé que le modèle allait entraîner un déséquilibre entre les EA et les UMR sur ce critère « dynamisme ».

F Boutoulle rappelle que le critère taille représente 78% du modèle.

F Boutoulle présente les premières données sur la mise à jour du critère « taille » en rappelant que ces chiffres ont fait l'objet d'échanges avec les directeurs d'unités (par mail ou en direct, en amont et en aval de la CDUR) pour mettre à jour la liste des équipes. Il précise à nouveau que seuls les MdC de UBM sont pris en compte ainsi que les MdC extérieurs à UBM qui sont rattachés à une unité de UBM dans laquelle ils font leurs activités de recherche.

Suite à la question sur les Prag, il rappelle qu'ils ne sont pas pris en compte dans le modèle.

F Boutoulle passe en lecture, des résultats des dotations 2019 qui, sous réserve, des derniers ajustements mineurs seront à inscrire au BI 2019 des unités.

Remarque d'une élue (*Isabelle Touton*) : les montants des moyens dédiés aux équipes pour 2018 présentés en CR de l'année dernière ne sont pas les mêmes que ceux présentés dans le diaporama présent. Mélanie Caillot répond qu'il y avait en effet eu, l'année dernière, des ajustements sur des unités, ce qui a mécaniquement modifié à la marge les montants. F Boutoulle confirme que ceci sera vérifié.

#### **- Moyens mutualisés : 139757€**

F Boutoulle présente le tableau récapitulatif qui présente la dotation de l'école doctorale (106800€), la direction de la recherche (8000€) et les PUB (24957€)

La dotation des PUB a été diminuée du fait de l'internalisation à la DSIN d'une activité autrefois externalisée (logiciel de gestion des stocks)

La dotation de l'école doctorale reste stable (98800€). L'augmentation est liée à un déplacement de la ligne budgétaire dédiée à la reprographie de thèse de la DSNI à l'ED afin d'avoir une vue globalisée.

Certains élus souhaitent avoir une plus grande lisibilité sur le budget de l'école doctorale (action/dépenses). Celui-ci sera détaillé lors de la CR dédiée au bilan de l'ED en juin.

#### **- Moyens de la PSE : 89800€ en dotation**

F Boutoulle présente le tableau qui présente les actions déjà engagées et les actions nouvelles

##### Actions déjà engagées :

F Boutoulle apporte des précisions sur certaines lignes :

La dotation de UBM pour la PSE est de 89800€ alors que les dépenses engagées sont de 122 500 €. Le complément vient des ressources propres de l'UBM obtenues grâce aux frais de gestion prélevés sur les projets financés via les AAP compétitifs.

Pour précision, certaines sommes sont dues de manière contractuelle et doivent être honorées. Ce qui est le cas pour les lignes : AAP Région, GIS, chaires.

Pour la ligne revues co-financées : il s'agit des co-financements apportés par UBM pour le financement de revues scientifiques. F Boutoulle précise qu'il s'agit d'une enveloppe au montant constant et que la répartition des co-financements entre revues sera faite ultérieurement, une fois évaluées les demandes exprimées par les revues au terme des 2 années écoulées depuis le vote de la dernière répartition ainsi que celles des revues créées dans l'intervalle.

Pour le financement de GIS (groupement d'intérêt scientifique) : F Boutoulle rappelle que l'établissement a fait le choix de contribuer au fonctionnement des GIS et de promouvoir ce type de partenariat. A chaque création de GIS, il y a un engagement contractuel de UBM avec les autres partenaires sur les réalisations scientifiques et sur le budget. Mais, puisque l'enveloppe dédiée à ce co-financement est constante et que d'autres demandes sont apparues (Gis Tourisme), une réflexion s'impose pour voir comment et sur quels critères UBM pourra continuer à participer.

Les lignes suivantes sont des actions engagées de UBM : Leçon de sciences en partenariat avec UPPA qui donne lieu à une publication et la Fédération des presses (avec UPPA, PULIM à Limoges, PUB, Ausonius éditions et éditions de la MSHA)

Concernant les sources de financement des actions présentées, F Boutoulle rappelle que l'établissement finance la PSE sous deux formes : par dotation à hauteur de 89 800 et par mobilisation des frais de gestion à hauteur de 132 700 €

Concernant les frais de gestion : les élus font remarquer qu'il serait intéressant d'avoir une vue globale sur les frais de gestion afin de se rendre compte de leurs apports et aussi d'avoir une synthèse des différents financeurs qui permettent de prélever ces frais de gestion. Par exemple, il est rappelé que les projets soutenus par la Région ne sont pas éligibles au frais de gestion.

F Boutoulle précise que l'étude des frais de gestion est un projet de service de la DR pour 2019 ; selon l'avancée de ce projet, une vision globale pourra être apportée.

Pour le vote concernant la répartition sur les trois parties du budget, une partie des élus souhaite un vote par partie et non global. En effet, la répartition de l'enveloppe dédiée aux équipes pose problèmes à certains élus, non pas sur son montant global mais sur sa modalité de répartition et l'utilisation du modèle de 2015.

F Boutoulle propose au vote la question de la modalité de vote (global ou par parties) et ensuite la proposition de répartition sur les trois parties du budget

La question 1 soumise au vote : Vote global

27 votants

Résultat : 12 contre, 1 abstention, 14 pour

La question 2 soumise au vote : validation de la répartition du budget sur les trois parties : moyens des unités de recherche (455200€), moyens mutualisés (139757€) et PSE (89800€)

27 votants

Résultat : 1 abstention, 17 pour, 9 contre

## **2)Nouvelles actions : equipes-projet et soutien projet émergence**

F Boutoulle rappelle que les nouvelles actions à engager ont fait l'objet de présentation en CDUR et CR et ont été bien accueillies, d'où leur mise en œuvre.

Ces nouvelles actions sont mises en place grâce à l'effort budgétaire d'UBM sur la recherche en mobilisant une enveloppe supplémentaire de 100k€ sur l'année 2019. Ces deux actions sont : création d'équipes-projets et soutien à une sélection des projets sélectionnés lors de l'appel IdEX « émergences » de 2018.

Questions des élus :

- est-ce qu'il y potentiellement un risque de concurrence sur les deux nouveautés ? un porteur d'un projet Emergence pourrait-il se voir refuser la possibilité de présenter un projet pour une équipe-projet. F Boutoulle confirme que ce n'est pas fait en ce sens. De plus il y aura une

expertise extérieure sur les projets équipes-projets qui sera faite indépendamment du « projet émergence »

- Est-ce que l'IdEX verse des FdG sur le seul projet émergence retenu ? F Boutouille demande à ce que ceci soit vérifié mais il lui semble à priori que non.
- *Chaire Montaigne* : Cette chaire a été créée l'année dernière en mobilisant le support de 3 mois de professeurs invités. Un élu (Eric Benoit) interroge sur la reconduction de ce dispositif. F. Boutouille répond que l'année dernière, année de lancement de cette chaire, le nombre de professeurs invités, nettement inférieur aux 12 mois prévus, avait permis de lancer le projet. On reste sur le même schéma. Cette chaire a vocation à faire venir à Bordeaux un intervenant prestigieux. Le programme 2019 est en cours de finalisation. Des recettes liées à cette chaire apparaissent sur le budget car des ressources doivent être cherchées pour en financer le fonctionnement par le responsable.

#### 2a) Soutien 2019 pour les projets sélectionnés lors de l'APP IdEX émergence 2018 :

Le soutien aux projets émergences concerne les projets initialement présentés à l'AAP émergence IdEX de 2018. Pour UBM, cela représente : 19 déposés pour 1 dossier retenu et financé ( il s'agit du seul dans le périmètre SHS du site bordelais).

Ces projets ont été en grande partie bien ou très bien notés par les évaluateurs extérieurs choisis par l'IDEX. Après discussion en CDUR et CR (septembre 2018) il semble opportun que l'établissement investisse sur les projets les mieux évalués, du reste souvent portés par des jeunes MdC.

#### 2b) Discussion sur l'appel à projet Equipes-projets »

En appui au projet de texte envoyé aux élus en amont de la présente CR, F Boutouille présente dans le diaporama les principes de cette action et ce qu'est une équipe-projet.

L'idée est d'associer à ce projet des MdC d'UBM mais potentiellement, si cela le nécessite, des chercheurs d'autres universités ou EPST ou autres.

Ainsi il rappelle :

- Les attendus
  - dimensions interdisciplinaires, applicatives et/ou transférables, ainsi que pour leur potentiel structurant.
  - environnement favorable à des réponses à des appels à projets compétitifs (IUF, Projets région, ANR, ERC, etc. )

-Les objectifs

1. mise en place d'une nouvelle équipe.
2. 2a mieux positionner l'université au cœur des grands enjeux de la recherche actuelle  
2b détection de sujets émergents (interdisciplinarité et fort potentiel de valorisation)

-La durée : trois années

-Les financements : financement dégressif.

1ere année : 15 000 euros 2eme année : 10 000 euros 3eme année : 5 000 euros

Pour ce type d'AAP, l'idée est de mettre en place des expertises extérieures. L'assemblée valide cette proposition

Discussions avec les élus :

- Quel cadre sur le financement ? il semble aux élus qu'habituellement les dépenses sont plus importantes en dernière ou deuxième année alors que la première est une année de montage et de mise en place. Les dépenses augmentent souvent. Flécher plus de financement sur l'année 2

ou 3, avec une montée en puissance, est souvent plus proche de la réalité. La première année est souvent une année dédiée au montage. De plus il est fait remarquer que cette proposition ne doit absolument pas être un effet d'aubaine afin que cette initiative ne s'éteigne pas rapidement

En réponse : La présidence a souhaité enclencher un rythme plus soutenu sur la première année pour mobiliser et aller plus rapidement vers des financements extérieurs. Néanmoins F Boutoulle entend la demande d'aménagements tout en réaffirmant la volonté d'accès sur un rythme cet AAP et maintenir une action forte sur la première année

- Quelle souplesse financière sur les trois années ? les élus souhaitent que le financement soit plus souple entre les années, qu'il y ait une possibilité de dépense de l'enveloppe de la première année sur la deuxième.

F Boutoulle rappelle que dans le cadre de l'annualité du budget ceci risque de ne pas être faisable. Il est rappelé aux élus que d'un point de vue réglementaire, de la comptabilité publique et juridique, le financement de cet AAP ne peut se faire comme une opération pluriannuelle étant donné que le financement est fait avec des crédits qui ne sont pas reportables. Cependant c'est une problématique à étudier.

- Comment se fera la sélection après l'évaluation ? F Boutoulle propose la mise en place du même mode d'évaluation qui a été mis en place pour les projets émergence, à savoir la notation et le classement. L'assemblée acquiesce.
- Comment s'inscrit cette action sur la durée étant donné que les sommes proposées sur plusieurs années seront importantes, quelle en sera la pérennité ?

F Boutoulle précise que l'idée est bien de faire en sorte que le projet soit pérennisé d'où l'idée d'aller chercher des co-financements sur les années 2 et 3.

F Boutoulle précise le calendrier de mise en œuvre de l'AAP Equipe-projet : passage en CA pour valider l'enveloppe financière accordée puis nouveau passage en CR pour cadrer les éléments d'évaluation

F Boutoulle et les élus continuent la discussion sur l'action 2a)

2a) AAP Emergence, suite donnée par UBM en 2019

Suite aux résultats de cette AAP, F Boutoulle confirme le souhait de la direction d'UBM, après discussion en CDUR, de mobiliser des moyens pour ces projets, en deux temps. D'abord sur le reste de l'année 2018, grâce à une possibilité financière issue de frais de gestion, qui a permis de financer tous les projets sur les besoins exprimés pour fin 2018. Les porteurs de projets ainsi que les DU ont eu un message de confirmation avec le montant alloué.

Par contre pour 2019, un choix doit être fait, car la somme des besoins à financer dépasse les possibilités allouées. F Boutoulle propose que les projets soient sélectionnés sur deux bases : les évaluations déjà faites et la possibilité de ressourcement de ces projets.

F Boutoulle présente la liste des projets accompagnés de leurs évaluations en sachant que les financements présentés doivent encore être retravaillés avec les deux pôles de la direction de la recherche : « ingénierie de projets » et « gestion ».

La proposition est faite de caler les critères de choix afin de stabiliser la liste en sachant que l'enveloppe dédiée sera aussi financièrement cadrée globalement.

F Boutoulle présente chacun des projets et les 8 notes attribuées par les évaluateurs.

Il précise qu'il faut s'accorder sur un mode de discrimination basée sur les critères déjà présentés (évaluation et montant global) avec un travail à faire sur les financements et sur les possibilités de co-financement.

Discussion avec les élus :

- L'assemblée est d'accord sur les critères de choix mais effectivement il semble nécessaire de discuter les annexes financières et être attentif à ne pas engager l'établissement dans le financement multiple d'un même projet.
- Une partie de l'assemblée demande s'il y aura une distinction entre un porteur chercheur CNRS et un MdC UBM ? F Boutoulle précise qu'à priori, la sélection n'est pas faite sur le statut (qu'il soit UBM ou non) du porteur mais bien sur la qualité du projet. Ce qui a été mis en évidence est que la population des porteurs est jeune et qu'il semblait important de les soutenir

F Boutoulle précise le calendrier d'actions : un premier travail sur les éléments financiers sera fait pour le 22 nov pour que les élus se prononcent sur une liste basée sur les critères présentés ce jour

### 3) Informations diverses

Vue l'heure, seul sera abordé le calendrier PSE

Calendrier PSE : PRSE et colloques internationaux (au-delà de 5k€)

Déclaration d'intention : 14 nov

Dépôt de dossier : 26 nov

Bureau de la CR : 17 déc

CR : 20 déc

Remarque des élus : souhait de disposer du document présenté ce jour sur le BV.

F Boutoulle assure que ceci sera fait.

La Séance est levée à 17h

Fait à Pessac, le 18 octobre 2018.

La présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.